

Par courriel¹ seulement

Le 29 avril 2021

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2019-060
Votre dossier : R-4058-2018
Notre dossier : R055967 YF

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télééc. : 514 289-2007
frechette.yves@hydroquebec.com

Chère consœur,

La Régie de l'énergie, à sa décision D-2019-060 (paragraphe 218), demande à Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), de déposer une étude de balisage concernant la rémunération globale de l'entreprise et ce, au plus tard le 30 avril 2021.

Le Transporteur demande le report de la date de dépôt de cette étude au 18 juin 2021 car des communications internes demeurent à accomplir en amont de ce dépôt.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette
/jg

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.